

Date de Convocation

25.03.2025

L'An Deux mil vingt-cinq le premier avril à 20h00

Date d'affichage

25.03.2025

le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique  
sous la Présidence de Madame Armelle BILOQUET, Maire

Nombre de Conseillers

Etaient présents : Mmes MARTEL Régine, DEBEAUVAIS Stéphanie

En exercice : 15

LEGRAND Catherine, Régine BELLET, LEBOURG Angélique, WATTELIER

Présents : 14

Nathalie, DEPOIX Marie-Claude, Mrs LECOURT Jacques, DUMOUCHEL Jean-

Votants : 14

Marie, François HURARD, Henri HUSSON, Patrice LEFORT et Michel COURTOIS

Absent: 1

Sont excusés : Adrien COURTOIS (suppléant)

Excusés : 0

Pouvoirs : 0

Absents : Sandra EVRARD

Pouvoirs : 0

Mme Stéphanie DEBEAUVAIS est élue secrétaire de séance.

Compte de gestion et compte administratif budget COMMUNE 2024  
2025010401

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M Jacques LECOURT , adjoint aux finances approuve le compte de gestion pour le budget commune, visé et certifié par Mme Armelle BILOQUET, maire de Londinières. Le conseil municipal examine le compte administratif de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

vote le Compte Administratif de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	1 412 400,00
	Réalisé :	341 920,95
	Reste à réaliser :	90 000,00

Recettes	Prévu :	1 412 400,00
	Réalisé :	1 030 518,23
	Reste à réaliser :	90 000,00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	1 725 757,08
	Réalisé :	1 161 922,48
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	1 725 757,08
	Réalisé :	1 938 303,12
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	688 597,28
Fonctionnement :	776 380,64
Résultat global :	1 464 977,92

Après en avoir délibéré et hors de la présence de Mme le maire qui ne prend pas part au vote, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif du budget commune 2024. Il adopte l'affectation des résultats comme suit :

Affectation de résultats 2024

- un excédent de fonctionnement de :	146 017,56
- un excédent reporté de :	630 363,08
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	776 380,64
- un excédent d'investissement de :	688 597,28
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	688 597,28
<b>DÉCIDE</b> d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	776 380,64
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	217 473,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	558 907,64
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	688 597,28

Compte de gestion et compte administratif budget TRANSPORT SCOLAIRE 2024  
2025010402

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M Jacques LECOURT , adjoint aux finances approuve le compte de gestion pour le budget transport scolaire, visé et certifié par Mme Armelle BILOQUET, maire de Londinières. Le conseil municipal examine le compte administratif de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Armelle BILOQUET  
vote le Compte Administratif de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	43 157,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	43 157,00
	Réalisé :	43 157,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	35 979,00
	Réalisé :	15 399,25
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	35 979,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	43 157,00
Fonctionnement :	-15 399,25
Résultat global :	27 757,75

Après en avoir délibéré et hors de la présence de Mme le maire qui ne prend pas part au vote, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif du budget transport scolaire 2024.

Il adopte l'affectation des résultats comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS 2024	
<b>Considérant</b>	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
<b>Statuant</b>	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
<b>Constatant</b>	que le compte administratif fait apparaître :
- un déficit de fonctionnement de :	9 119,95
- un déficit reporté de :	6 279,30
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	15 399,25
- un excédent d'investissement de :	43 157,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	43 157,00
<b>DÉCIDE</b>	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : DÉFICIT	15 399,25
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	15 399,25
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	43 157,00

Compte de gestion et compte administratif budget Jardin des pommiers 2024 2025010403
---

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M Jacques LECOURT , adjoint aux finances approuve le compte de gestion pour le budget Jardin des pommiers, visé et certifié par Mme Armelle BILOQUET, maire de Londinières. Le conseil municipal examine le compte administratif de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024		
Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Armelle BILOQUET		
vote le Compte Administratif de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :		
<b>Investissement</b>		
Dépenses	Prévu :	641 794,23
	Réalisé :	261 362,98
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	641 794,23
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
<b>Fonctionnement</b>		
Dépenses	Prévu :	519 152,27
	Réalisé :	4 248,87
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	519 152,27
	Réalisé :	48 721,02
	Reste à réaliser :	0,00
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>		
Investissement :		-261 362,98
Fonctionnement :		44 472,15
Résultat global :		-216 890,83

Après en avoir délibéré et hors de la présence de Mme le maire qui ne prend pas part au vote, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif du budget Jardin des pommiers 2024.

Il adopte l'affectation des résultats comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS 2024	
<b>Considérant</b>	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
<b>Statuant</b>	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
<b>Constatant</b>	que le compte administratif fait apparaître :
- un déficit de fonctionnement de :	4 248,87
- un excédent reporté de :	48 721,02
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	44 472,15
- un déficit d'investissement de :	261 362,98
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	261 362,98
<b>DÉCIDE</b>	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	44 472,15
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	44 472,15
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	261 362,98

Compte de gestion et compte administratif budget Hébergement 2024 2025010404
---

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M Jacques LECOURT , adjoint aux finances approuve le compte de gestion pour le budget Hébergement, visé et certifié par Mme Armelle BILOQUET, maire de Londinières. Le conseil municipal examine le compte administratif de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024		
Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Amelle BILOQUET		
vote le Compte Administratif de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses	Prévu :	299 380,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	299 380,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévu :	309 380,00
	Réalisé :	870,77
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	309 380,00
	Réalisé :	304 233,02
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>		
Investissement :		0,00
Fonctionnement :		303 362,25
Résultat global :		303 362,25

Après en avoir délibéré et hors de la présence de Mme le maire qui ne prend pas part au vote, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif du budget Hébergement 2024.

Il adopte l'affectation des résultats comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS 2024	
Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de ... .., après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 le ... ..	
Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement de :	23 981,47
- un excédent reporté de :	279 380,78
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	303 362,25
- un déficit d'investissement de :	0,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	0,00
<b>DÉCIDE</b>	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	303 362,25
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1088)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	303 362,25
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	0,00

Compte de gestion et compte administratif budget Eau 2024  
2025010405

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M Jacques LECOURT , adjoint aux finances approuve le compte de gestion pour le budget eau, visé et certifié par Mme Armelle BILOQUET, maire de Londinières. Le conseil municipal examine le compte administratif de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024		
Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Armelle BILOQUET		
vote le Compte Administratif de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :		
<b><u>Investissement</u></b>		
Dépenses	Prévu :	782 704,00
	Réalisé :	24 087,65
	Reste à réaliser :	36 474,00
Recettes	Prévu :	782 704,00
	Réalisé :	220 745,79
	Reste à réaliser :	36 474,00
<b><u>Fonctionnement</u></b>		
Dépenses	Prévu :	305 958,00
	Réalisé :	2 510,66
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	305 958,00
	Réalisé :	295 997,39
	Reste à réaliser :	0,00
<b><u>Résultat de clôture de l'exercice</u></b>		
Investissement :		196 658,14
Fonctionnement :		293 486,73
Résultat global :		490 144,87

Après en avoir délibéré et hors de la présence de Mme le maire qui ne prend pas part au vote, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif du budget eau 2024. Il adopte l'affectation des résultats comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS 2024	
<b>Considérant</b>	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
<b>Statuant</b>	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
<b>Constatant</b>	que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement de :	39 586,76
- un excédent reporté de :	253 899,97
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	293 486,73
- un excédent d'investissement de :	196 658,14
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	196 658,14
<b>DÉCIDE</b>	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	293 486,73
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	293 486,73
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	196 658,14

Compte de gestion et compte administratif budget Atelier relai 2024 2025010406
---

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M Jacques LECOURT , adjoint aux finances approuve le compte de gestion pour le budget Atelier relai, visé et certifié par Mme Armelle BILOQUET, maire de Londinières. Le conseil municipal examine le compte administratif de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024		
Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Armelle BILOQUET		
vote le Compte Administratif de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :		
<b><u>Investissement</u></b>		
Dépenses	Prévu :	39 417,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	39 417,00
	Réalisé :	1 400,00
	Reste à réaliser :	0,00
<b><u>Fonctionnement</u></b>		
Dépenses	Prévu :	48 017,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	48 017,00
	Réalisé :	48 017,63
	Reste à réaliser :	0,00
<b><u>Résultat de clôture de l'exercice</u></b>		
Investissement :		1 400,00
Fonctionnement :		48 017,63
Résultat global :		49 417,63

Après en avoir délibéré et hors de la présence de Mme le maire qui ne prend pas part au vote, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif du budget Atelier relai 2024. Il adopte l'affectation des résultats comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS 2024	
<b>Considérant</b>	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
<b>Statuant</b>	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
<b>Constatant</b>	que le compte administratif fait apparaître :
- un déficit de fonctionnement de :	0,00
- un excédent reporté de :	48 017,63
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	48 017,63
- un excédent d'investissement de :	1 400,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	1 400,00
<b>DÉCIDE</b>	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	48 017,63
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	48 017,63
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	1 400,00

Compte de gestion et compte administratif budget assainissement 2024 2025010407
--

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M Jacques LECOURT , adjoint aux finances approuve le compte de gestion pour le budget assainissement, visé et certifié par Mme Armelle BILOQUET, maire de Londinières. Le conseil municipal examine le compte administratif de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024		
Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Armelle BILOQUET		
vote le Compte Administratif de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :		
<b><u>Investissement</u></b>		
Dépenses	Prévu :	711 296,00
	Réalisé :	21 360,20
	Reste à réaliser :	27 740,00
Recettes	Prévu :	711 296,00
	Réalisé :	75 893,92
	Reste à réaliser :	27 740,00
<b><u>Fonctionnement</u></b>		
Dépenses	Prévu :	582 108,00
	Réalisé :	26 461,35
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	582 108,00
	Réalisé :	576 258,18
	Reste à réaliser :	0,00
<b><u>Résultat de clôture de l'exercice</u></b>		
Investissement :		54 533,72
Fonctionnement :		549 796,83
Résultat global :		604 330,55

Après en avoir délibéré et hors de la présence de Mme le maire qui ne prend pas part au vote, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif du budget assainissement 2024.

Il adopte l'affectation des résultats comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS 2024	
<b>Considérant</b>	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
<b>Statuant</b>	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
<b>Constatant</b>	que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement de :	63 315,63
- un excédent reporté de :	486 481,20
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	549 796,83
- un excédent d'investissement de :	54 533,72
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	54 533,72
<b>DÉCIDE</b>	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	549 796,83
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	549 796,83
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	54 533,72

Subventions 2025  
2025010408

Lors du vote des subventions aux associations est énoncé le fait que l'association Sarabande envisage l'achat de gradins (à voir dans le courant de l'année – élément fourni par M Michel COURTOIS)

Est également énoncé la possibilité par la commune de financer le feu d'artifice de la fête communale en septembre actuellement à la charge du comité des fêtes. Les chocolats pour la chasse aux œufs de Pâques qui a lieu à la MARPA seront entièrement financés par la commune.

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

ASSOCIATIONS	Sommes
Du livre au masque (300 € x 2 = 2024 + 2025 + 340 € de location costumes « jeunes agriculteurs 2023 + 2024) =	940 #
Sarabande	
Pêcheur Eaulnais	400
USL Football (Union Sportive Londinière) = dont 800 € pour animateur détaché cet été pour notre centre de loisirs	3800
USL Handball	2500
Comité des fêtes	8000
Coopérative scolaire école primaire	2000
Coopérative scolaire école maternelle	850
Comité communal des fêtes	3000
Tennis	1200
Syndicat d'initiative	200
Comité de sauvegarde chapelle de Boissay	150
Energies Commerciales & Artisanales	500
Amicale des Sapeurs-Pompiers (700 € x 2 = 2024 + 2025) =	1400 #
Badminton Loisirs Londinières (BLL)	500
Association « Les Petits Loups »	250
Terres de Jim	300
<b>TOTAL</b>	<b>25 990 €</b>
Provision	4 010 €
<b>TOTAL (inscrit au budget 65748)</b>	<b>30 000 €</b>

# en attente numéro de SIRET

Budget primitif - Fongibilité  
2025010409

Le conseil municipal autorise Madame le maire à procéder, pour l'exercice budgétaire 2025, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et ce dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections. Ces virements de crédits feront l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui sera transmise au représentant de l'État pour être exécutoire

dans les conditions de droit commun. Madame le maire informera l'assemblée délibérante de ces mouvements lors de sa plus proche séance. Cette décision devra également être notifiée au comptable et ne concerne que les budgets avec la nomenclature M57

BUDGETS PRIMITIFS 2025 – COMMUNE  
2025010410

Le conseil municipal accepte et vote le budget COMMUNE pour l'exercice 2025 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement DEPENSES : 1 443 900€  
Section de fonctionnement RECETTES : 1 443 900€

Section d'investissement DEPENSES : 1 251 019€  
Section d'investissement RECETTES : 1 251 019€

BUDGETS PRIMITIFS 2025 – ASSAINISSEMENT  
2025010411

Le conseil municipal accepte et vote le budget ASSAINISSEMENT pour l'exercice 2025 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement DEPENSES : 648 288€  
Section de fonctionnement RECETTES : 648 288€

Section d'investissement DEPENSES : 622 622€  
Section d'investissement RECETTES : 622 622€

BUDGETS PRIMITIFS 2025 – EAU  
2025010412

Le conseil municipal accepte et vote le budget EAU pour l'exercice 2025 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement DEPENSES : 340 544€  
Section de fonctionnement RECETTES : 340 544€

Section d'investissement DEPENSES : 536 676€  
Section d'investissement RECETTES : 536 676€

BUDGETS PRIMITIFS 2025 – HEBERGEMENT  
2025010413

Le conseil municipal accepte et vote le budget HEBERGEMENT pour l'exercice 2025 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement DEPENSES : 315 361€  
Section de fonctionnement RECETTES : 315 361€

Section d'investissement DEPENSES : 775 361€  
Section d'investissement RECETTES : 775 361€

BUDGETS PRIMITIFS 2025 – ATELIER RELAIS  
2025010414

Le conseil municipal accepte et vote le budget ATELIER RELAIS pour l'exercice 2025 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement DEPENSES : 48 017€

Section de fonctionnement RECETTES : 48 017€

Section d'investissement DEPENSES : 39 417€

Section d'investissement RECETTES : 39 417€

BUDGETS PRIMITIFS 2025 – TRANSPORT SCOLAIRE  
2025010415

Le conseil municipal accepte et vote le budget TRANSPORT SCOLAIRE pour l'exercice 2025 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement DEPENSES : 50 000€

Section de fonctionnement RECETTES : 50 000€

Section d'investissement DEPENSES : 43 157€

Section d'investissement RECETTES : 43 157€

BUDGETS PRIMITIFS 2025 – JARDIN DES POMMIERS  
2025010416

Le conseil municipal accepte et vote le budget JARDIN DES POMMIERS pour l'exercice 2025 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement DEPENSES: 63 544 €

Section de fonctionnement RECETTES: 63 544 €

Section d'investissement DEPENSES : 261 363€

Section d'investissement RECETTES : 261 363€

TAXES COMMUNALES  
2025010417

Le conseil municipal valide et accepte les taux d'imposition comme suit pour l'année 2025:

Taxe d'Habitation : 15.76%

Taxe foncière sur le bâti : 41.48%

Taxe foncière sur le non bâti : 30.02%

CFE : 16.86%

Réfection trottoirs rue des canadiens  
2025010418

Le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux de réfection des trottoirs de la rue des Canadiens vont être prochainement à programmer. Il convient, pour ce faire, de lancer une procédure de marché public en vue de sélectionner une entreprise pour la réalisation des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Autorise Mme le Maire à lancer une procédure de marché public pour la réalisation des travaux de réfection des trottoirs rue des Canadiens.

- Autorise Mme le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération, notamment les pièces de consultation, le marché, ainsi que tout avenant éventuel dans les conditions prévues par le Code de la commande publique.

Recrutement agent saisonnier juillet / aout 2025 2025010419
--

Mme le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de recruter un agent saisonnier pour renforcer temporairement les effectifs des services techniques durant la période estivale, du **1er juillet au 14 août 2025**. Elle précise que l'agent pressenti a déjà travaillé pour la commune dans les mêmes fonctions lors d'un précédent contrat saisonnier, avec entière satisfaction. Ce recrutement vise à assurer la continuité des missions d'entretien des espaces publics et autres tâches techniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Autorise le recrutement d'un agent saisonnier du 1er juillet au 14 août 2025 pour assurer des missions d'entretien et de travaux techniques au sein des services communaux.

Précise que l'agent sera recruté en qualité d'adjoint technique, par contrat à durée déterminée.

Fixe la rémunération de l'agent sur la base de l'indice brut 367 et de l'indice majoré 366, conformément à la grille indiciaire en vigueur.

Affaires courantes
--------------------

Mme le maire fait état des préparatifs à organiser pour la cérémonie de commémoration du 08 mai 2025.

L'ordre du jour à terme et les questions diverses également, la séance est levée à 22h00